

République Française
Département du ARDENNES
YVERNAUMONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/04/2026

Référence
2026_10

Objet de la délibération
Subventions communales 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Date de la convocation
26/03/2026

Date d'affichage
26/03/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2026, le 1 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de YVERNAUMONT s'est réuni à la à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HENRY Emmanuel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2026.

Présents : M. HENRY Emmanuel, Maire, Mmes : HENRY Nathalie, HUSSON Eveline, SARAZIN ISABELLE, SNIDARO KAREN, TRISTANT AURELIE, MM : BOCAHU RAPHAEL, GOUVERNEUR Cyril, JACQUINOT Sullivan, PETRE Constant, SAUTRET Philippe

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRISTANT AURELIE

Objet de la délibération : Subventions communales 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

- D'octroyer une subvention à :
ADMR : 250 €
Coopérative scolaire de Poix-Terron : 100 €
Restaurants du cœur : 50 €
Donneurs de sang d'Omont :50 €
LISA : 50 €
- De conditionner le versement des subventions votées à la réception des documents demandés (cerfa en vigueur et compte financier 2025)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et à intervenir si besoin

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
En mairie, le 02/04/2026

Le Maire
Emmanuel HENRY

Secrétaire de séance
Mme TRISTANT AURELIE

